
Catherine Colliot-Thélène, 2011, *La Démocratie sans
« demos »*, Paris, PUF, « Pratiques théoriques »,
213 p.

Martin Deleixhe



Édition électronique

URL : <http://ress.revues.org/1245>
ISSN : 1663-4446

Éditeur

Librairie Droz

Édition imprimée

Date de publication : 15 juin 2012
Pagination : 276-278
ISBN : 978-2-600-01613-1
ISSN : 0048-8046

Référence électronique

Martin Deleixhe, « Catherine Colliot-Thélène, 2011, *La Démocratie sans* « demos », Paris, PUF, « Pratiques théoriques », 213 p. », *Revue européenne des sciences sociales* [En ligne], 50-1 | 2012, mis en ligne le 06 juin 2012, consulté le 04 novembre 2016. URL : <http://ress.revues.org/1245>

Ce document a été généré automatiquement le 4 novembre 2016.

© Librairie Droz

Catherine Colliot-Thélène, 2011, *La Démocratie sans « demos »*, Paris, PUF, « Pratiques théoriques », 213 p.

Martin Deleixhe

- 1 Bien qu'elles ne cherchent à aucun moment à donner dans la provocation gratuite, il y a fort à parier que les thèses audacieuses que défend Catherine Colliot-Thélène dans son dernier ouvrage irriteront plus d'un lecteur. Peut-être est-ce pour en atténuer la dimension polémique que l'auteure expose d'emblée et avec franchise le geste philosophique à l'origine de son travail : « Au regard de l'idéal normatif de la démocratie moderne, il peut sans doute paraître douloureux de renoncer à l'idée de l'autolégislation [...] C'est cependant le prix à payer pour percevoir et comprendre les conditions nouvelles de la citoyenneté démocratique. » (p. 20) Partant du constat largement partagé que le régime démocratique s'est historiquement construit au confluent de deux principes politiques – la démocratie étant vue, d'une part, comme l'expression de la volonté législatrice d'un *demos* unitaire et donc logiquement exclusif et, d'autre part, comme la forme de la communauté qui a rendu possible l'émergence de la figure du sujet de droits – Colliot-Thélène affirme que son délicat équilibre interne serait néanmoins sur le point de voler en éclats car : « plus la figure du sujet de droits, c'est-à-dire du sujet qui revendique des droits, acquiert d'importance dans la façon dont nous entendons la citoyenneté démocratique, plus la fiction de l'autolégislation perd en crédibilité. » (p. 21) Au vu de la réorganisation de l'économie générale du pouvoir et de la démultiplication de ses foyers au sein de réseaux transnationaux, l'idée d'un *demos* unique qui trouverait à s'adresser à une institution centralisant et concentrant l'autorité, un rôle autrefois assumé par l'État, ne serait pas loin de se révéler surannée. En bref, « la pluralisation du *kratos* rend le *demos* inassignable. » (p.21)
- 2 Faut-il pour autant désespérer de cette obsolescence annoncée ? Prenant à revers nombre de ses homologues français, Colliot-Thélène y voit plutôt l'occasion de se réjouir. Tout d'abord, car sa longue fréquentation des textes de Weber lui a appris à se montrer

méfiant à l'égard d'une illusion, celle d'un mécanisme d'autolégislation dont serait absent tout rapport de pouvoir ou de domination. Loin de voir dans le gouvernement du peuple par le peuple la quintessence de la démocratie, l'auteur y décèle plutôt l'élaboration d'« un mythe comparable à celui de l'origine divine du pouvoir » (p. 10). Car la démocratie n'a jamais été et ne sera jamais l'autorégulation harmonieuse du social, quoiqu'en pensent des intellectuels aussi différents que Rancière et Hayek, mais doit admettre plus modestement être « un mode d'aménagement du rapport entre dominés et dominants, dont le noyau réside dans la revendication de droits égaux » (p. 199). Plutôt que de se battre pour une chimérique abolition de l'écart entre gouvernants et gouvernés, le sujet qui revendique des droits devrait plutôt investir de plain-pied le champ des rapports de force.

- 3 Cette injonction, lucide ou pessimiste selon le point de vue, s'accompagne d'un corollaire dont on peut se demander s'il ne constitue pas l'aboutissement téléologique de ce qui précède ; délivré du poids des représentations de la démocratie selon le principe de l'autolégislation, on peut désormais affirmer sans contradictions que « le sujet politique moderne échappe essentiellement à toute assignation communautaire » (p. 3). Dès lors qu'il n'est plus nécessaire de définir la communauté des citoyens qui s'autodéterminent, et donc logiquement de la circonscrire, le *demos* s'efface au profit de collectivités aux contours fluides et mouvants, au premier rang desquels se trouve aujourd'hui un nouvel archétype du sujet en lutte pour l'égalité de ses droits : l'étranger. En ce sens, la disparition de la figure du *demos* ouvre les possibilités d'une citoyenneté à géométrie variable qui se targue d'un droit de regard et de contrôle sur les nouveaux pouvoirs supra-, infra-, ou même para-étatiques, permettant ainsi de poursuivre en deçà et au-delà du cadre national le processus d'extension de l'égalitarisme des droits qui n'est autre que la démocratisation de la démocratie.
- 4 Solidement charpentée sur un travail exécutif minutieux, dont Kant est la cheville ouvrière mais qui convoque également Rousseau, Marshall, Weber ou Hegel, la thèse de l'auteure se déploie ensuite sous la forme de deux histoires parallèles et entremêlées, celle de la démocratie et celle du sujet de droits. Mettant en lumière quelques moments clés de l'interaction entre ces deux principes politiques (la monarchie et sa territorialisation égalisatrice du pouvoir, la portée universelle de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, l'aporie du « droit à avoir des droits », etc.), elle en indique la dynamique passée tout en invitant à en esquisser l'avenir. Néanmoins, par-delà la rigueur de sa démonstration, la thèse et son étayage historiographique troublent autant qu'ils stimulent la réflexion. Si l'on admet un instant l'hypothèse selon laquelle la démocratie est dans l'obligation de larguer du lest et se débarrasser de principes devenus encombrants car inadaptés, encore faut-il s'interroger sur l'objectif d'une telle manœuvre. S'agit-il ici d'un repli stratégique ou d'une capitulation ? Le dernier chapitre que Colliot-Thélène consacre aux nouvelles scènes de l'inventivité citoyenne, comme l'élaboration participative du budget de certaines villes ou la lutte pour la démocratisation des institutions financières internationales, cherche manifestement à rejeter par anticipation toute accusation de défaitisme. Malgré ces précautions, un doute hante le texte.
- 5 Il ne s'agit pas de donner raison à Gauchet, Manent ou Schnapper en déplorant le recul, voire l'effacement d'une figure unie du peuple. On peut admettre, avec Colliot-Thélène, que cette représentation de la communauté a non seulement fait la démonstration de sa capacité d'exclusion mais semble également mal outillée pour répondre aux défis

politiques de demain. Cependant, confrontée à la tension qui résulte de l'antinomie entre principes politiques démocratiques, la seule solution est-elle de trancher entre ces derniers à la manière du nœud gordien ? En privant les peuples de leur faculté d'initiative et en ne leur reconnaissant que la seule capacité de réagir face aux abus de pouvoirs par l'affirmation collective de droits anciens ou nouveaux, ne court-on pas le risque d'atomiser le *demos* au point de réduire à une peau de chagrin toute possibilité d'un contre-pouvoir effectif face à des instances gouvernantes d'autant plus puissantes qu'elles sont lointaines et opaques ? Fallait-il vraiment chercher à résoudre cette apparente contradiction interne de la démocratie au prix de son appauvrissement ? Plutôt que d'escamoter la tension entre autolégislation et droits universels, Étienne Balibar et Seyla Benhabib sont, pour leur part, fort heureux de s'installer au cœur même de l'antinomie afin d'y déceler les innovations produites par sa dialectique antagoniste tandis que James Bohman se propose de réconcilier les deux principes au sein d'une démocratie faite non pas d'un unique *demos* mais d'une distribution de *demoi* qui échappe à l'écueil exclusiviste dénoncé par Colliot-Thélène. Consentir à un abandon aussi lourd que celui de l'autolégislation n'est donc – heureusement – pas la seule réponse possible face au déchirement démocratique.

AUTEURS

MARTIN DELEIXHE

Université Libre de Bruxelles – CTP